

NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

Teejel 87,14 mg/g + 0,1 mg/g, gel buccal

Salicylate de choline, Chlorure de cétalkonium

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 7 jours.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que Teejel et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser Teejel ?
3. Comment utiliser Teejel ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver Teejel ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations

1. QU'EST-CE QUE TEEJEL ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISE ?

Groupe pharmacothérapeutique:

contient :

- du salicylate de choline : un médicament qui calme les symptômes de la douleur ;
- du chlorure de cétalkonium : un désinfectant qui agit sur les infections bactériennes.

Indications thérapeutiques : **soulagement de la douleur des dents et des gencives.**

Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 7 jours.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER TEEJEL ?

N'utilisez jamais Teejel:

- si vous êtes **allergique (hypersensible)** au salicylate de choline ou le chlorure de cétalkonium ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la rubrique 6.
- en cas **d'infections avec pus, plaies ou abcès** de la bouche ou des gencives.
- en cas **d'extractions de dents, opérations de la bouche.**
- en cas d'une **infection virale** comme la varicelle et la grippe (influenza), en particulier chez les enfants et les adolescents de moins de 16 ans parce que cette population est à risque accru de développer le syndrome de Reye.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser Teejel.:

- **n'avez pas Teejel et ne l'utilisez pas avec un autre médicament, ni liquide pour les dents.**

Teejel

Si vous prenez déjà d'autres médicaments, veuillez lire également la rubrique "Prise d'autres médicaments".

- en cas d'effet non désiré, en l'absence d'amélioration après 7 jours ou en cas d'aggravation de votre condition: arrêtez le traitement et consultez un médecin ou un dentiste.
- La dose et la fréquence recommandées ne doivent pas être dépassées, en particulier chez les enfants de moins de 16 ans en raison du risque de syndrome de Reye et d'intoxication au salicylate.
- Contactez votre médecin ou votre dentiste si vous souffrez actuellement d'une infection virale telle que la varicelle ou une infection grippale (influenza).

Consultez votre médecin si une des mises en garde mentionnées ci-dessus est d'application pour vous, ou si elle l'a été dans le passé.

Enfants

Ne convient pas aux nourrissons de moins de six mois.

Autres médicaments et Teejel

Informez votre médecin ou pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament.

N'utilisez pas Teejel si vous suivez un **traitement par un anticoagulant** (un médicament pour rendre votre sang plus fluide).

Teejel avec des aliments et boissons

Sans objet.

Grossesse et allaitement

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Teejel n'est pas recommandé pendant la grossesse et ne doit pas être utilisé pendant l'allaitement.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Sans objet.

Teejel contient éthanol

Ce médicament contient 68,4 mg d'alcool (éthanol) par dose de 1 cm. La quantité en dose de 1 cm de ce médicament équivaut à moins de 2 ml de bière ou 1 ml de vin. Il y a une petite quantité d'alcool dans ce médicament. C'est si peu que vous ne le remarquerez pas

Teejel contient sodium

Ce médicament contient moins de 1 mmol (23 mg) de sodium par dose, c.-à-d. qu'il est essentiellement « sans sodium ».

3. COMMENT UTILISER TEEJEL?

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute. Respectez soigneusement la dose et le mode d'emploi recommandés. Ne prolongez pas le traitement sans l'avis du médecin ou du dentiste.

Forme pharmaceutique : gel buccal à appliquer localement dans la bouche sans avaler.

Appliquez **Teejel sur la partie sensible et douloureuse de la bouche ou des gencives.**

Ne pas frotter ni presser trop fort. Ne pas avaler.

Teejel

La dose habituelle est :

- Chez l'enfant de 6 mois à 1 an : ½ cm de gel 1 à 3 fois par jour ou selon l'avis du médecin ou du dentiste.
- Chez l'enfant de 1 an à 6 ans : ½ à 1 cm de gel 1 à 3 fois par jour ou selon l'avis du médecin ou du dentiste.
- Chez l'enfant de plus de 6 ans et chez l'adulte : 1 cm de gel 1 à 6 fois par jour ou selon l'avis du médecin ou du dentiste.

Ne pas dépasser la dose indiquée.

La fréquence d'application maximale ne peut dépasser 8 à 10 applications par jour.

La quantité de gel par application ne peut dépasser 1 cm.

Votre médecin vous dira pendant combien de temps vous devrez utiliser Teejel. N'arrêtez pas prématurément votre traitement.

Si vous avez utilisé plus de Teejel que vous n'auriez dû

Si vous avez utilisé trop de Teejel, prenez immédiatement contact avec votre médecin ou dentiste, votre pharmacien ou le Centre Antipoison (070/245 245).

Teejel étant utilisé localement, aucun effet indésirable n'est à prévoir. Il faut toutefois tenir compte de la recommandation pour la dose maximale citée plus haut.

Une intoxication au salicylate (un des principes actifs de Teejel), connue sous le nom de salicylisme, peut se produire lors de l'administration de fortes doses ou en cas de traitement prolongé.

Les symptômes les plus courants sont :

- maux de tête,
- vertiges,
- bourdonnements ou sifflements dans les oreilles,
- troubles de l'audition,
- somnolences,
- transpiration,
- vomissements,
- diarrhée,
- hyperventilation (mouvement de respiration excessif).

Un degré plus grave d'intoxication aux salicylates peut conduire à :

- des troubles du fonctionnement du système nerveux,
- une modification de la composition du sang,
- une élévation anormale de la température,
- de la déshydratation (perte d'eau).

Si vous oubliez d'utiliser Teejel

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oubliée de prendre.

Si vous arrêtez d'utiliser Teejel

Consultez toujours votre médecin si vous envisagez d'arrêter le traitement.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Teejel

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Chez certains patients très sensibles, une **allergie** peut apparaître. Cette allergie se manifeste généralement par une sensation de brûlure réversible.

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via :

Belgique

Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

Division Vigilance

Boîte Postale 97

B-1000 Bruxelles

Madou

Site internet : www.notifieruneffetindesirable.be

e-mail : adr@afmps.be

Luxembourg :

Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy

Tél. : (+33) 3 83 65 60 85 / 87

e-mail : crpv@chru-nancy.fr

ou

Direction de la Santé, Division de la Pharmacie et des Médicaments

Tél. : (+352) 2478 5592

e-mail : pharmacovigilance@ms.etat.lu

Lien pour le formulaire : <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/sectoriel/sante/medecins/notification-effets-indesirables-medicaments.html>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER TEEJEL ?

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après la mention "EXP". La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ni avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Ce que contient Teejel :

Les substances actives sont :

- le salicylate de choline,
- le chlorure de cétalkonium.

Les autres composants sont :

- méthylcellulose 4000 cps,
- glycérol,

Teejel

- éthanol,
- essence d'anis,
- menthol,
- cyclamate de sodium,
- acide chlorhydrique,
- eau purifiée.

Voir rubrique 2 : « Teejel contient éthanol » et « Teejel contient sodium ».

Aspect de Teejel et contenu de l'emballage extérieur:

Teejel est un gel buccal contenu dans des tubes de 8 g et de 30 g.
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché et fabricant:

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché :
Mylan EPD bvba/sprl – Terhulpsesteenweg, 6A – B-1560 Hoeilaart

Fabricant :

SANICO - Industriezone 4 - Veedijk 59 - 2300 Turnhout - Belgique

Numéro de l'Autorisation de mise sur le marché :

Teejel 87,14 mg/g + 0,1 mg/g, gel buccal: BE007944

Prenez contact avec votre médecin ou votre pharmacien pour toute information relative à ce médicament.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est 05/2021.

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est 10/2021.